**republiQUE IslamiQUE DE MAURITANIE**

**Honneur- fraternite-justice**

****

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

***Ministère des Finances***



**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Programme des Nations Unies pour l’Environnement**

**Projet d’appui à la réalisation et au suivi des objectifs Pauvreté-Environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDen Mauritanie**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

Termes de références

**Concevoir une application pour l’élaboration du Cadre des Dépenses à moyen terme**

**Avril 2020**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le CBMT présente les objectifs relatifs aux agrégats macroéconomiques et budgétaires et retrace, sur trois (3) ans, leur évolution future pour ce qui concerne :

* la projection des principaux comptes macroéconomiques
* la projection du tableau des opérations financières de l’Etat (TOFE) sur trois ans ;
* l’ensemble des recettes et dépenses publiques, par partie budgétaire, faisant notamment apparaitre les investissements publics ;
* le solde budgétaire et son mode de financement ;
* le niveau global d’endettement ;
* la pression fiscale ;
* la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales ;
* la masse salariale par rapport aux dépenses de l’Etat.
* le service de la dette, en pourcentage des dépenses publiques, des exportations, de recettes fiscales et du PIB.

La projection du TOFE représente l’épine dorsale du cadre budgétaire à moyen terme et traduit la politique budgétaire à moyen terme.

Elle consiste à modéliser les comportements des recettes et définir le niveau des dépenses budgétaires soutenables compatible avec le profil souhaitable du solde budgétaire comptetenu de son évolution passée et des financements mobilisables.

Elle prend en considération les objectifs fixés par le Gouvernement en termes de recettes et de dépenses, les engagements nationaux et internationaux de l’Etat (notamment dans le cadre des programmes soutenus avec le FMI) et le profil d’évolution du solde budgétaire conformément aux orientations de la SCAPP et aux conditions de la soutenabilité de la politique budgétaire.

La prévision des recettes fiscales dépend de l’évolution de l’activité économique, le comportement de chaque type de recettes et les mesures nouvelles de réformes.L’actualisation des prévisions des recettes peut être réalisée à travers plusieurs méthodes.

 Concernant les recettes non fiscales, les services spécialisés peuvent estimer les recettes à partir de la capacité productive de l’activité (mine/ pêche/ dividende), les conventions signées, …..

Contrairement aux recettes fiscales qui suivent généralement l’évolution de l’activité économique, les dépenses publiques dépendent largement des choix et volonté politique du Gouvernement. En d’autres termes, elles sont en grande partie discrétionnaires, si on exclut le paiement des intérêts sur la dette et les pensions. Cependant, malgré ce caractère dictionnaire, ces dépenses traduisent, en général, l’évolution macroéconomique à travers la masse salariale, les dépenses en biens et services, les subventions et transferts et les investissements.

La prévision des Salaires et traitements passe par le calcul du GVT (glissement, vieillesse, Technicité).

Les dépenses en biens et services dépendent de la politique du Gouvernement. Elles sont liées à la taille des services fournis (plus de médecins, plus de consommables), et le niveau d’investissements réalisés. Cette catégorie des dépenses devrait être ajustée pour prendre en considération l’inflation et la croissance économique.

La formule suivante peut être appliquée pour prédire les dépenses en B&S :

**DBSt=DBSt-1(1+∆P%)(1+∆vol%)**

Les Dépenses en subventions et transferts suivent la même logique. Les dépenses d’investissement, fournies par les services du Ministère de l’Economie, sont considérées comme exogène.

Le CDMT-g découle du CBMT, pour déterminer sur trois ans les enveloppes budgétaires et leur ventilation entre les différents ministères et institutions de l’Etat. Il inclut un exposé sur les réformes et changements apportés ayant une incidence notamment en matière de dépenses ainsi que de leurs effets attendus sur les finances publiques.

Il prévoit une enveloppe budgétaire non répartie qui se décompose en trois (3) parties :

1. Une réserve d’ajustement budgétaire, destinée aux ajustements relatifs aux arbitrages budgétaires de la première année des CDMT-m ;
2. Une réserve pour les dépenses accidentelles et non prévisibles pour la première année de la loi de Finances correspondant à 3 % des dépenses globales au maximum ;
3. Une réserve globale dite de programmation pour la deuxième et la troisième année du CDMT qui servira à son actualisation. Cette réserve peut être de taille importante, en particulier pour permettre de faire face à des risques de retournement défavorable de la conjoncture économique ou pour disposer d’une marge de manœuvre.

### Allocation budgétaire intersectorielle

En ce concerne les allocations budgétaires ministérielles, la méthodologie adoptée consiste à bâtir un budget base zéro(BBZ) pluriannuel crédible. Cette logique permet de pallier aux insuffisances des méthodologies passées basées sur les services votés et les mesures nouvelles et caractérisées par le manque de lisibilité et visibilité des choix publics et par conséquent, l’absence d’un débat budgétaire fructueux et de qualité.

Le schéma suivant visualise la logique de la nouvelle budgétisation :



Le processus de préparation du DPBMT doit respecter le calendrier ci-après qui fixe la date limite de chaque étape :

Ce processus CBMT-CDMTg- CDMT nécessite une application informatique pour assurer la qualité de programmation, améliorer la prévisibilité, gagner du temps et respecter scrupuleusement le calendrier fixé par le décret relatif à la programmation budgétaire.

Cette application doit utiliser la technologie de pointe dans ce type de documents. Elle doit être reliée à l’application TAHDHIR.

**II- LES OBJECTIFS ATTENDUS**

1. **L’Objectif principal**

Elaborer une application informatique bilingue pour le processus CBMT-CDMTg-CDMTm et assurer sa liaison avec Tahdhir

1. **Les objectifs spécifiques construire une application sophistiquée pour**

**-**Formaliser le processus de préparation du CBMT

-Formaliser le processus de préparation du CDMTg

-Formaliser le processus de préparation du CDMTm

-Assurer la liaison CBMT-CDMTg et CDMTm

- Assurer le respect du calendrier budgétaire

-Assurer la liaison avec Tahdhir

**III**- **RESULTATS ATTENDUS**

* Une application CBMT-CDMTg-CDMTm fonctionnelle et validée
* Editée en deux langues Arabe et Francais
* Avec des sorites sous formes Excel et Word, des tableaux et des graphiques

**IV- TACHES DU PRESTATAIRE**

**V- PROFIL DU PRESTATAIRE**

Ingénieur informatique spécialisé dans la programmation.

Expérience de 5 ans au moins dans l’élaboration des applications dans le domaine des finances publiques.

Connaissance du Français et de l’Arabe

**VI- METHODOLOGIE**

A discuter avec la direction générale du Budget (DPLF et DCSI)

**VII.DUREE DE LA PRESTATION**

**Trois mois**

**VIII. LIVRABLES**

**XI. PROCESSUS DE SELECTION DU CONSULTANT**

Le consultant devra préciser dans son offre, parmi les trois piliers du CPD, le poste d’expert objet de sa candidature.

La proposition technique du consultant intéressé doit contenir les informations ci-dessous permettant de juger de ses qualifications pour la mission :

* Une lettre de motivation expliquant pourquoi il/elle pense qu’il/elle est le/la plus indiqué/e pour le travail ;
* Une méthodologie détaillée sur la façon dont il/elle va aborder et mener le travail ;
* Un CV personnel incluant l'expérience de projets similaires
* Une description d’au moins deux missions similaires réalisées dans les 5 dernières années.

La proposition financière doit être présentée dans un format détaillé de tous les coûts inhérents à la mission y compris les coûts de transport.

Les soumissions seront évaluées suivants la méthodologie suivante :

* Critères techniques : 70%;
* Critères financiers : 30%;

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% du maximum de points des critères techniques seront considérés pour l'évaluation financière.

La note technique est décomposée comme suit :

* Pertinence des qualifications académiques 15 points ;
* Expérience professionnelle dans des missions similaires 35 points ;
* compréhension des TDR et clarté de la méthodologie proposée 30 points ;
* Adéquation des compétences 20 points ;

Le contrat sera attribué au consultant dont la soumission a été :

* Jugée recevable et conforme
* Avoir reçu le meilleur score sur les critères techniques et financiers et suivant la pondération susmentionnée.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères techniques (70 points)** | **Critères financiers (30 points)** |
| **Désignation** | **Points** | **Désignation** | **Points** |
| Diplômes  |  |  |  |
| Pertinence de l'expérience  |  |  |  |
| Compétences linguistiques |  |  |  |
| Totaux partiels |  |  |  |
| **TOTAL GENERAL** |  |